

Alerte en immigration – Échelle mondiale

Janvier 2026

États-Unis

Le Département d'État annonce une suspension du traitement des visas d'immigrants visant 75 pays

Sommaire

Le 14 janvier 2026, le Département d'État (le « DOS ») a annoncé la suspension de toute délivrance de visas d'immigrants aux demandeurs de 75 pays qui sont « hautement susceptibles de recourir à l'aide sociale » [traduction]. Cette suspension entre en vigueur le 21 janvier 2026.

Contexte et analyse

L'*Immigration and Nationality Act* (l'« INA ») prévoit que toute personne qui présente une demande de visa ou de modification du statut (« carte verte ») ou qui cherche à entrer aux États-Unis sera inadmissible et pourra se voir refuser sa demande si elle est jugée susceptible de devenir un « fardeau public » [traduction] à un moment ou à un autre. Le DOS a décidé d'entreprendre un examen complet de l'ensemble des politiques, règlements et directives pour s'assurer que les immigrants provenant des 75 pays visés ne bénéficieront pas de l'aide sociale aux États-Unis ou ne deviendront pas un fardeau public.

La suspension touche uniquement les demandeurs de visas d'immigrants, c.-à-d. les ressortissants étrangers qui cherchent à obtenir un visa donnant accès à la résidence permanente aux États-Unis, et *ne s'applique pas* aux demandeurs de visas de non-immigrants (p. ex. visiteurs d'affaires, étudiants internationaux, travailleurs titulaires de visas H-1B et L-1), bien que de nombreux pays figurant sur la liste soient déjà visés par les restrictions de voyage entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2026 et l'an dernier. À la date de publication de la présente alerte, le DOS n'avait pas indiqué quand la suspension serait levée.

Les 75 pays visés par la suspension du traitement des visas d'immigrants sont les suivants :

- Afghanistan
- Algérie
- Arménie
- Bahamas
- Barbade
- Albanie
- Antigua-et-Barbuda
- Azerbaïdjan
- Bangladesh

- Bélarus
- Bhoutan
- Bosnie-Herzégovine
- Cambodge
- Cap-Vert
- Côte d'Ivoire
- Dominique
- Érythrée
- Fidji
- Géorgie
- Grenade
- Guinée
- Iran
- Jamaïque
- Kazakhstan
- Koweït
- Liban
- Libye
- Maroc
- Mongolie
- Népal
- Nigeria
- Ouzbékistan
- République démocratique du Congo
- République kirghize
- Rwanda
- Saint-Kitts-et-Nevis
- Belize
- Birmanie
- Brésil
- Cameroun
- Colombie
- Cuba
- Égypte
- Éthiopie
- Gambie
- Ghana
- Guatemala
- Haïti
- Irak
- Jordanie
- Kosovo
- Laos
- Liberia
- Macédoine du Nord
- Moldavie
- Monténégro
- Nicaragua
- Ouganda
- Pakistan
- République du Congo
- Russie
- Sainte-Lucie
- Saint-Vincent-et-les-Grenadines
- Sierra Leone
- Soudan
- Syrie
- Thaïlande
- Tunisie
- Yémen
- Sénégal
- Somalie
- Soudan du Sud
- Tanzanie
- Togo
- Uruguay

Conclusion

Les demandeurs de visas d'immigrants originaires de l'un des 75 pays concernés pourront continuer de présenter une demande électronique de visa d'immigrant au moyen du formulaire DS-260 ainsi que la documentation à l'appui au National Visa Center du DOS et participer aux entrevues pour l'obtention d'un visa d'immigrant. Cependant, aucun visa d'immigrant ne sera délivré par le DOS aux personnes touchées pendant la période de suspension.

Le DOS a confirmé que les ressortissants ayant une double nationalité qui font une demande de visa d'immigrant et qui sont titulaires d'un passeport valide d'un pays autre que les 75 pays énumérés ne sont pas visés par la suspension. Le DOS a également confirmé que la suspension n'aura pas d'incidence sur les visas d'immigrants délivrés précédemment aux ressortissants des 75 pays concernés.

Les ressortissants étrangers touchés ayant déjà une demande de visa d'immigrant en cours de traitement et se trouvant physiquement aux États-Unis pourraient vouloir consulter un professionnel en immigration afin de déterminer s'ils sont admissibles à présenter une demande de modification de statut plutôt que de poursuivre le processus de demande de visa d'immigrant puisque la suspension est actuellement d'une durée indéfinie. Pour en savoir plus ou approfondir la question, veuillez communiquer avec un professionnel d'EY Cabinet d'avocats s.r.l./S.E.N.C.R.L. ou de Mehlman Jacobs LLP.

EY Cabinet d'avocats s.r.l./S.E.N.C.R.L.

Batia Stein, associée

+1 416 943 3593

batia.j.stein@ca.ey.com

Marwah Serag, associée

+1 416 943 2944

marwah.serag@ca.ey.com

Melanie Bradshaw, associée

+1 416 943 5411

melanie.bradshaw@ca.ey.com

Mehlman Jacobs LLP

Sharon Mehlman, associée

+1 858 404 9350

sharon.mehlman@mehlmanjacobs.com

Dilnaz A. Saleem, associée

+1 713 750 1068

dilnaz.saleem@mehlmanjacobs.com

**Auteure : Jessica Marks, directrice,
avocate principale**

+1 416 943 3229

jessica.marks@ca.ey.com

Roxanne Israel, associée

+1 403 206 5086

roxanne.n.israel@ca.ey.com

Sheila Snyder, associée

+1 604 899 3515

sheila.snyder@ca.ey.com

Stephanie Lipstein, associée

+1 514 879 2725

stephanie.lipstein@ca.ey.com

EY | Travailler ensemble pour un monde meilleur

La raison d'être d'EY est de contribuer à un monde meilleur, en créant de la valeur à long terme pour ses clients, pour ses gens et pour la société, et en renforçant la confiance à l'égard des marchés financiers.

Grâce aux données, à l'intelligence artificielle et aux technologies de pointe, les équipes d'EY aident les clients à façonner l'avenir en toute confiance et proposent des solutions aux enjeux les plus pressants d'aujourd'hui et de demain.

Les équipes d'EY fournissent une gamme complète de services en certification, en consultation et en fiscalité ainsi qu'en stratégie et transactions. S'appuyant sur des connaissances sectorielles, un réseau mondial multidisciplinaire et des partenaires diversifiés de l'écosystème, les équipes d'EY sont en mesure de fournir des services dans plus de 150 pays et territoires.

EY est *All in* pour façonner l'avenir en toute confiance.

Suivez-nous sur X : @EYCanada.

EY désigne l'organisation mondiale des sociétés membres d'Ernst & Young Global Limited et peut désigner une ou plusieurs de ces sociétés membres, lesquelles sont toutes des entités juridiques distinctes. Ernst & Young Global Limited, société à responsabilité limitée par garanties du Royaume-Uni, ne fournit aucun service aux clients. Des renseignements sur la façon dont EY collecte et utilise les données à caractère personnel ainsi qu'une description des droits individuels conférés par la réglementation en matière de protection des données sont disponibles sur le site [ey.com/fr_ca/privacy-statement](https://www.ey.com/fr_ca/privacy-statement). Les sociétés EY ne pratiquent pas le droit là où la loi le leur interdit. Pour en savoir davantage sur notre organisation, visitez le site [ey.com](https://www.ey.com).

À propos d'EY Cabinet d'avocats

EY Cabinet d'avocats s.r.l./S.E.N.C.R.L. est un cabinet d'avocats du Canada affilié à Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L. dans ce pays. Les deux entités sont des sociétés à responsabilité limitée formées en vertu des lois de la province d'Ontario. EY Cabinet d'avocats s.r.l./S.E.N.C.R.L. n'a aucune association ni relation avec Ernst & Young LLP aux États-Unis ou avec les membres de celle-ci. Ernst & Young LLP aux États-Unis ne pratique pas le droit et ne fournit pas de services en matière d'immigration ou de services juridiques. Pour plus d'information, veuillez consulter le site https://www.eylaw.ca/fr_ca.

À propos de Mehlman Jacobs LLP

Petit cabinet spécialisé en droit de l'immigration, Mehlman Jacobs LLP fournit des conseils juridiques et stratégiques aux employeurs et aux employés à toutes les étapes du processus d'immigration, tout en s'efforçant d'offrir une expérience personnalisée et d'apporter de la transparence dans un contexte souvent complexe et incertain. Mehlman Jacobs, société à responsabilité limitée formée en vertu des lois de l'État de la Californie et contrainte de n'offrir que des services en droit de l'immigration, est une société membre d'Ernst & Young Global Limited et est détenue et exploitée de manière indépendante par des avocats autorisés à exercer aux États-Unis.

© 2026 Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L.

Tous droits réservés.

Société membre d'Ernst & Young Global Limited.

EYG n° 000251-26Gbl

La présente publication ne fournit que des renseignements sommaires, à jour à la date de publication seulement et à des fins d'information générale uniquement. Elle ne doit pas être considérée comme exhaustive et ne peut remplacer des conseils professionnels. Avant d'agir relativement aux questions abordées, communiquez avec nous ou un autre conseiller professionnel pour discuter de votre propre situation. Nous déclinons toute responsabilité à l'égard des pertes ou dommages subis à la suite de l'utilisation des renseignements contenus dans la présente publication.